



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

### N° 79/24 : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA FENIERE – LOT 1 VOIRIE RÉSEAUX DIVERS – GÉNIE CIVIL – MARCHÉ 2023-06 – SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique
- Vu la décision du Maire n°98/23 du 8 janvier 2024 portant signature du marché
- Vu la décision du Maire n°33/24 du 6 mai 2024 portant signature de l'avenant n°1
- Considérant le constat de fissure sur certaines zones, il a été convenu entre les parties de ne pas reprendre celles-ci au regard du désagrément constaté pour les commerces. En contrepartie, le titulaire accepte une réfaction de prix du béton sablé sur les surfaces concernées.
- Considérant que la maîtrise d'ouvrage demande à l'entreprise la reprise de l'enduit de façade du bâtiment existant situé le long de l'escalier. Cette prestation étant non prévue au marché initial.
- Considérant les éléments ci-dessus, l'avenant n°2 n'a aucune incidence sur le prix du marché.

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 au marché de travaux relatif à la requalification de la place de la Fenièrre – lot n°1 : Voirie, réseaux divers et génie civil à l'entreprise AMOURDEDIEU TP, représentée par Monsieur OLLIER Julien, en qualité de président dont le siège est situé au 59 chemin d'Ansouis – 84240 ANSOUIS.

DIT que le montant de l'avenant n'a pas d'incidence sur le montant du marché. Celui-ci est donc de 250 709.70 € HT soit un TTC de 300 851.64 €.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 11 septembre 2024

  
Le Maire  
Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après  
télétransmission

En Sous-Préfecture le .....

Et de la publication ou notification le .....